



Changement de statut étudiant en VPF

Par **nicolas 77**, le **27/10/2019** à **02:03**

Bonjour,

Je viens vers vous pour une petite explication.

Ma copine est étudiante avec une carte de séjour étudiante. On est ensemble depuis 4 ans mais on s'est mis en concubinage il y a deux ans et moi je suis français.

Ma question est : y a-t'il un moyen de faire changer son statut en vie et privée et familiale ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **27/10/2019** à **06:42**

Bonjour,

Réponse : NON, le concubinage n'est rien en France. Pour changer ce statut, il faudrait soit vous pacser soit vous marier encore qu'il faudra attendre plusieurs années de vie commune, avec preuves à l'appui, pour modifier son statut.

Par **chris_Idv**, le **18/12/2019** à **21:13**

Bonjour,

"y a-t'il un moyen de faire changer son statut en vie et privée et familiale ?"

Reponse: oui

Pour cela, et dans cet ordre:

- 1- vous arrêtez vos études et trouvez un travail rémunérateur pour assumer la charge familiale d'un couple
- 2- vous louez un logement familial
- 3- vous vous marriez

Cordialement,

Par **Tisuisse**, le **20/12/2019** à **14:53**

Ils peuvent aussi se pacser.